



Fédération Française d'Esgrime

LIGUE D'AUVERGNE D'ESCRIME

Correspondance à adresser à :

Gérard DULIN
23 rue J.PH.RAMEAU
63800 COURNON
Tél : 04-73-77-75-83
Email : gdulin@wanadoo.fr



Cournon le 15 JUIN 2005

COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE DU 13 JUIN 2005

Présents :

- Mmes DUBREUIL, LAPEYRE, TERRISSE (issoire)
- Maîtres FREYSSINIER Philippe, LARTIGUE , RUDEL Noëlle
- MM.BESSON Jean Claude, CAROFF Jean Pierre, DULIN Gérard, FREYSSINIER André, JULIEN Luc, NARGEOLLET Jean Claude, PENET Boris, PITIOT Guy.

Excusés :

- Mmes DUREISSEIX Denise, JAMOT Christine
- MM. CHOY, DELORME, LAMARCADE, MOLLE, SAIGNOL, Maître METAIS

ORDRE DU JOUR :

- Approbation à l'unanimité des présents des C.R. des réunions de la ligue des 31 janvier et 11 avril 2005.

Fête des jeunes :

- M.PENET fait le point sur les modalités du déplacement collectif. Etant l'accompagnateur officiel et l'organisateur il fournira à la ligue le détails des dépenses et la répartition de celles ci pour la facturation aux personnes concernées. Les clubs sont priés de bien vouloir en effectuer le règlement dès réception pour permettre une situation comptable correcte de la ligue (les comptes de la ligue étant arrêtés au 30/08/2005).

Modifications des statuts :

- les statuts de la ligue seront modifiés suivant la note du 7 juin 2005 de la F.F.E, lors de l'assemblée générale de la ligue le 18 septembre 2005.
- Les comités départementaux doivent également modifier les leurs.

Siège social : Maison des Sports, place des Bughes,-63000 CLERMONT FERRAND

Règlement intérieur : suivant proposition du Président

- Article 4 : le nombre de candidats par club ne pourra dépasser 4 personnes.
(La parité entre les candidats femmes et hommes serait souhaitable à l'avenir dès qu'il y a plusieurs candidats d'un même club)

Tarifs ligue :

- Proposition pour la saison 2005 / 2006 suite à l'augmentation de la part fédérale sur la licence.
Licence de base : + 1 € soit 34 €
Affiliation : 65 € inchangé
Engagement championnat de ligue : 7,5 € (3,25 € au club et 3,25 € à la ligue pour l'arbitrage)

Licences :

- Suite à l'assemblée générale de la F.F.E. DU 5 juin 2005, la première demande de licences et d'affiliation du club pour la saison doit comporter obligatoirement :
 - le Président du club
 - le secrétaire du club
 - le trésorier du club

Le document papier doit être retourné immédiatement à la ligue pour transmission à la F.F.E., joindre également l'imprimé de couvert pédagogique si l'entraîneur de la salle est un prévôt ou un moniteur.

Commission d'armes :

- suite à la réunion du 9 mai 2005 : étude et propositions pour la saison à venir.
- LA DIFFUSION DES COMPTES-RENDUS DE LA COMMISSION DEVRA A L'AVENIR ÊTRE FAITE UNIQUEMENT AUX MEMBRES DE LA COMMISSION ET AU SECRETARIAT DE LA LIGUE QUI REPERCUTERA SI NECESSAIRE AUX CLUBS SUITE AUX DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR.
- Proposition d'une nouvelle formule des championnats de ligue :
 - o formule à revoir et à étudier avant application le regroupement le même jour et sur un même lieu des trois armes posant de gros problèmes d'organisation.
- Comme prévu le calendrier sera élaboré et diffusé par la commission suivant les termes du règlement.
- Les clubs voudront bien faire parvenir d'urgence leurs propositions d'organisations d'épreuves et les dates envisagées.
- La commission fera des propositions aux clubs d'aménagements éventuels de ces épreuves pour équilibrer le calendrier des trois armes.
- Classements régionaux :
 - o même formule de calcul des points et même coefficients. Le nombre des compétitions prises en compte est porté à 5 + le championnat de ligue.
- Sélections :
 - o aucune formule nouvelle n'apportant satisfaction à tout le monde nous restons avec la formule actuelle.
- La saison 2005 / 2006 devra tenir compte de l'erreur commise cette année. La non-sélection cette année de la championne d'Auvergne à l'épée minime pour la fête des jeunes, M.PENET étant resté sur sa conclusion qu'elle n'avait pas de licence puisqu'elle ne figurait pas sur le listing de son club sur le site de la F.F.E. (erreur réparée après accord entre le D.T.N et le Président de la ligue).
-

- Les sélections pour la saison 2005 / 2006 devront être adressées par le secrétariat de la ligue aux clubs et non directement par la commission.
- Le Président rappelle que la licence présentée par un tireur est prioritaire sur tout autre document contenu dans les listings ou sites officiels. La loi informatique et liberté laissant le choix à chacun de figurer ou non sur un site.
- Un championnat de ligue équipes minimales sera à l'essai pour la saison 2005 / 2006.
- Site ligue : nous attendons toujours les informations des C.D. et des clubs.

Commissions d'arbitrage des départements :

- Maître NOIRET Christophe s'est proposé pour L'ALLIER
- Maître FREYSSINIER Philippe s'est proposé pour le CANTAL
- Pas de proposition pour la HAUTE LOIRE.

Divers :

- Cartes escrimes :
 - o un gros effort à faire, des actions sont faites chaque année mais ne sont pas formalisées pour des tas de bonnes raisons (le remplissage du bordereau semblant le principal obstacle).
- Indemnités des participants aux championnats de France : uniquement les catégories cadets et juniors, suivant la décision du 31/01/2005, celle-ci sera faite dans les jours qui viennent. Au tarif de $\frac{3}{4}$ du KM SNCF (0,11 €) en fonction des kilomètres routiers, très peu de déplacements se faisant en train.
- Pour la fête des jeunes la ligue prenant à sa charge une partie importante des frais de transport il n'y aura pas d'indemnisation pour ceux qui ne participeront pas au transport collectif en car.
- F.N.D.S. :
 - o augmentation importante cette saison pour la ligue.
- Le versement des indemnités de l'E.T.R. pour les stages provenant dorénavant du F.N.D.S, les sommes précédemment versées par la D.R.D.J.S., le seront par la ligue directement aux clubs employeurs qui voudront bien rajouter les sommes perçues à titre de prime sur leur bulletin de salaire ce qui permettra d'être en règle avec les organismes officiels.
- Formations tronc commun :
 - o la ligue prendra à sa charge (sur justificatif) une partie (1/6 ieme)de ces frais concernant Guillaume DUBREUIL et Gaël CHEYROUSE.
- Convention triennale avec le Conseil Régional :
 - o dossier fourni début mai 2005, la décision sera prise par le C.R. en 2006 et concerne les frais de déplacement aux championnats de France, le matériel et les formations.
- Réunion de zone : les invitations ont été adressées aux personnes concernées.

Le secrétaire

le Président